

« Le constat d'un immense gâchis »

OLÉRON Le Comité régional conchylicole réagit à la suspension de l'arrêté Maleconche

Après la suspension de l'arrêté de la préfète de Charente-Maritime portant sur la création du champ de filières de la Maleconche, le Comité régional conchylicole Poitou-Charentes rappelle que « l'installation des 188 dernières filières dans cette anse demeure une priorité pour la profession conchylicole, qui entend bien faire la démonstration effective et incontestable de leur parfaite intégration dans le littoral charentais. »

« L'État va faire appel »

Le président du comité, Gérald Viaud, rappelle qu'avant signature, la préfète « avait pris soin de questionner le ministère de l'Environnement », qui, « catégorique » avait dit qu'un tel projet se dispensait d'étude d'impact. « À croire que l'État a perdu sa boussole dans le maquis réglementaire qu'il ne cesse de rendre toujours plus impenétrable, y compris pour ses propres troupes. L'État va faire appel. En attendant, les entreprises ostréicoles et mytilicoles familiales qui patientent depuis plusieurs années vont encore ronger leur frein, le temps que les juristes se soient accordés sur la marche à suivre. [...] Le constat d'un immense gâchis est bien réel, et pas seulement pour la profession conchylicole. Les filières ne constituent pas une menace, mais une opportunité économique et environnementale. »



Gérald Viaud, président du comité conchylicole. ARCHIVES PH. B.